

Vous souhaitez recruter un apprenti ?

Le CFA Claude Daunot vous explique tout !

Qui ?

L'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus

Quoi ?

Le CFA Claude Daunot établit les documents administratifs pour vous :

1. **Contrat de travail** (= CERFA) signé entre l'entreprise, l'apprenti et le CFA pour la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans)
2. **Convention** de formation signée entre l'entreprise et le CFA
3. Transmission des documents à votre OPCO (si droits ouverts)

Quand ?

Embauche d'un Apprenti possible de 3 mois avant le début de la formation jusque 3 mois après. (CDD).

Le contrat doit courir jusqu'à la fin des épreuves au minimum.

Comment ?

Rythme d'alternance entreprise / CFA selon les formations

Période d'essai de 45 jours (de travail en entreprise)



Combien ?

Salaires **apprenti** 2023 basé sur % SMIC (1747.20 €)

	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^e année du contrat	27 % SMIC 472 €	43 % SMIC 751 €	53 % SMIC 926 €	100 % SMIC 1747 €
2 ^e année du contrat	39 % SMIC 681 €	51 % SMIC 891 €	61 % SMIC 1066 €	100 % SMIC 1747 €
3 ^e année du contrat	55 % SMIC 961 €	67 % SMIC 1171 €	78 % SMIC 1363 €	100 % SMIC 1747 €

Une aide unique de **6000 €** est versée par l'Etat à l'entreprise qui embauche un apprenti (contrat signé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023) pour la **première année** du contrat

Exemple :

Embauche d'un apprenti de 19 ans pour un contrat d'un an :

Salaires brut mensuel = 43 % * 1747.20 = 751 €

Aide de 6000 € versée par mois = 500 €

Reste à charge : 751 – 500 = 251 €

Les OPCO proposent des simulateurs de coûts sur leurs sites